

---

Présidence : Allemagne

## 957<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 7 octobre 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 20

2. Présidente : Ambassadrice G. Bräutigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités de la présente séance du FCS devant être conduite dans un format « mixte » compte tenu des mesures sanitaires et de sécurité liées à la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/96/20.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA TRENTE-ET-UNIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Présidente

**Décision** : le FCS a adopté la Décision n° 5/20 (FSC.DEC/5/20) sur les dates et le lieu de la trente-et-unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/229/20) (FSC.DEL/229/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette

déclaration) (FSC.DEL/233/20), Royaume-Uni (FSC.DEL/234/20 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (annexe 1), Fédération de Russie (annexe 2)

- b) *Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional conformément à l'Article IV de l'Annexe I-B de l'Accord de Dayton* : Bosnie-Herzégovine (également au nom de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie), Allemagne (également au nom des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni) (annexe 3), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Fédération de Russie (annexe 5), Présidente, Turquie
- c) *À propos de la situation dans le Caucase du Sud* : Arménie (annexe 6), Azerbaïdjan (annexe 7), Turquie, États-Unis d'Amérique, Arménie, Allemagne-Union européenne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercice militaire « Interoperability 2020 », qui est en cours du 5 au 11 octobre 2020* : Serbie
- b) *Questions de protocole* : Suède

4. Prochaine séance :

Mercredi 21 octobre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Madame la Présidente,

Les États-Unis souhaitent exercer leur droit de réponse à la déclaration écrite de la Fédération de Russie publiée la semaine dernière au titre des déclarations générales. Cette déclaration contenait plusieurs erreurs factuelles que nous souhaitons corriger.

Premièrement, la Fédération de Russie a affirmé qu'elle ne participait pas aux combats dans ce conflit malgré les nombreuses preuves de la présence de ses troupes et de son équipement militaire sur le territoire ukrainien, notamment les comptes rendus de ses propres soldats sur les réseaux sociaux et les propos de son Président. Permettez-moi d'être clair : lorsque l'Ukraine et ses alliés parlent de retirer les troupes et les équipements militaires étrangers du territoire ukrainien, nous parlons des troupes et des équipements militaires russes.

Deuxièmement, la Russie prétend que ses actions sont en quelque sorte justifiées par un coup d'État anticonstitutionnel orchestré, financé et organisé de l'étranger. De telles affirmations dévalorisent les sacrifices de ces courageux citoyens ukrainiens qui sont descendus dans la rue en 2013 pour dénoncer la capitulation de leur gouvernement face au chantage économique russe, quatre mois avant l'intervention militaire illégale de la Russie. Leurs protestations sur la Maïdan, et la réaction musclée et soutenue par la Russie du Gouvernement Ianoukovitch, ont conduit à la Révolution de la Dignité, et non à un coup d'État fantôme venu de l'étranger. Les États-Unis sont fiers d'avoir soutenu le peuple ukrainien pendant cette période difficile, comme nous le faisons aujourd'hui de manière transparente. Si certains États participants cherchent à planifier et à exécuter des coups d'État anticonstitutionnels dans l'espace de l'OSCE, soyez assurés que les États-Unis n'en font pas partie.

Troisièmement, la Russie a affirmé que l'assistance militaire apportée par les États-Unis à l'Ukraine est « une provocation » et « un facteur de déstabilisation ». Au contraire, notre soutien militaire à l'Ukraine est transparent, de type défensif et conforme au droit international, contrairement au soutien occulte et illégal que la Russie apporte à ses supplétifs dans l'est de l'Ukraine. Les actes de provocations commis par la Russie contre ses voisins

nous ont obligés à effectuer des missions d'entraînement en septembre, en signe de soutien à nos alliés.

Merci, Madame la Présidente.



---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Notre position s'agissant du conflit interne ukrainien reste inchangée : l'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 doit être intégralement mis en œuvre grâce à un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités à Donetsk et Louhansk. La Fédération de Russie, en sa qualité de médiatrice aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est prête à le faciliter de toutes les façons possibles.

Nous regrettons que la dynamique actuelle du processus de négociation dans le cadre du Groupe de contact trilatéral (GCT) soit décourageante et que la situation sur le terrain reste explosive. Une trêve durable n'a toujours pas été obtenue après plus de six années de confrontation dans le Donbass. Malgré les mesures additionnelles qui sont entrées en vigueur le 27 juillet afin de renforcer le régime de cessez-le-feu, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) a recensé plus de 1300 violations du « régime de silence » au cours de cette période.

Pendant que le Gouvernement ukrainien tente, dans ses déclarations à l'intention d'un public international, de s'attribuer tout progrès dans le processus de règlement, l'armée ukrainienne intensifie ses attaques contre certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, le nombre de ses provocations armées ayant presque triplé au cours de la seconde moitié du mois de septembre. Compte tenu de la campagne électorale qui est actuellement en cours en Ukraine, on ne peut exclure que l'ordre de reprendre les hostilités soit donné à tout moment à l'armée ukrainienne.

Dans ce contexte, le fait que le dirigeant ukrainien, dans un entretien accordé récemment à « Politico Europe », évoque, en quelque sorte à partir de rien, des dates possibles pour la fin du conflit armé dans le Donbass, simplement pour apporter un soutien moral à ses concitoyens, fait froid dans le dos. Quel est le message ainsi envoyé aux habitants de l'Ukraine ? Que le Gouvernement ukrainien n'a pas sérieusement l'intention de parvenir à un règlement pacifique ? Combien de temps encore les habitants du Donbass devront-ils payer de leur vie leur désaccord avec la voie suivie par les responsables politiques arrivés au pouvoir il y a presque sept ans après le coup d'état anticonstitutionnel perpétré en Ukraine ?

Compte tenu de l'obstructionnisme pratiqué par le Gouvernement ukrainien lors de la réunion du GCT tenue par visioconférence les 29 et 30 septembre, il ne s'est pas avéré possible de progresser sur les points inscrits à l'ordre du jour. Toutes les propositions présentées par les représentants du Donbass visant à améliorer la coordination et à s'assurer du respect du régime de cessez-le-feu ont été bloquées et les accords conclus antérieurement sur des inspections devant être effectuées conjointement par des représentants de l'Ukraine et du Donbass mis en péril. Il n'y a toujours pas de progrès en vue de parvenir à un accord sur le projet d'additif à la Décision-cadre relative au désengagement des forces et du matériel ou en ce qui concerne le déminage. Qui plus est, le Gouvernement ukrainien refuse de consigner les accords conclus dans le cadre du GCT, car il sait d'avance qu'il ne les respectera pas.

Dans ces circonstances, on ne peut qu'être indigné par les déclarations d'un certain nombre d'États participants occidentaux de l'OSCE à propos de l'approche « constructive » du Gouvernement ukrainien dans l'exécution de ses engagements dans le cadre d'un règlement pacifique et de la « retenue militaire » dont il ferait preuve. Il est temps que nos partenaires cessent enfin de fermer les yeux sur les souffrances de la population civile dans le Donbass et de déformer la réalité, et que les médiateurs internationaux, à savoir l'Allemagne et la France, exigent des autorités ukrainiennes qu'elles adoptent une attitude constructive et responsable en faveur de la réalisation de la paix dans le conflit politique interne dans le Sud-Est de l'Ukraine, sans « si » ni « mais ».

En sa qualité de comédiateur du processus de paix, la Russie souligne que toute prolongation de la violence dans l'est de l'Ukraine est inacceptable. Le Gouvernement ukrainien devrait mettre fin immédiatement à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les déplacer vers les sites de stockage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer d'Ukraine le matériel militaire et les mercenaires étrangers. Le blocus socio-économique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même se voir attribuer d'urgence un statut spécial. L'Ukraine doit s'acquitter de toutes ses obligations découlant des accords de Minsk. Les mesures politiques et de sécurité sont étroitement liées entre elles et devraient être mise en œuvre simultanément. À défaut de résoudre les questions politiques, un règlement global de la crise en Ukraine est impossible. Nous soulignons que la mise en œuvre pratique de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions données au Sommet au format Normandie tenu à Paris relève de la responsabilité directe du Gouvernement ukrainien.

Le peu de cas que l'Ukraine fait de l'exécution de ses engagements au titre des instruments politico-militaires de l'OSCE est profondément dérangeant. Il existe de nombreuses preuves que le Gouvernement ukrainien enfreint les dispositions du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Des activités militaires qui, à différents moments, ont fait intervenir des effectifs de l'ordre de 70 000 hommes et d'importantes quantités de matériel lourd, sont menées dans le sud-est du pays. Qui plus est, le Gouvernement ukrainien ne fournit pas les notifications requises en vertu du Document de Vienne 2011 et n'invite pas d'observateurs dans cette zone. Nous tenons à rappeler que les mesures de transparence prises à titre volontaire ne remplacent pas la mise en œuvre des dispositions obligatoires du Document de Vienne.

Madame la Présidente,

La crise qui persiste en Ukraine est le résultat du coup d'état de février 2014, qui a été orchestré, financé et organisé de l'étranger et qui a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et aux souffrances de millions de civils ukrainiens. Pendant maintenant plus de six ans, les partenaires occidentaux du Gouvernement ukrainien n'ont pas vraiment cherché à promouvoir une véritable cessation des hostilités et un règlement politique de la crise. Au contraire, ils donnent en fait au Gouvernement ukrainien le feu vert pour commettre des crimes de guerre dans l'est de l'Ukraine et l'incitent à de nouvelles violences armées : ils forment l'armée ukrainienne et la renforce en lui fournissant des armes et du matériel, qui se retrouvent ensuite dans la zone de confrontation armée. De telles actions sont contraires à la lettre et l'esprit du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux Principes de la CSCE régissant les transferts d'armes classiques. Nous demandons à nos partenaires de s'acquitter intégralement et de façon responsable de leurs obligations, ce qu'ils prônent régulièrement eux-mêmes.

Nous avons constaté une intensification provocatrice des vols militaires effectués par des États membres de l'OTAN au-dessus de l'Ukraine, ce qui, inévitablement, ne peut qu'accroître les tensions militaires. L'activité militaire des États-Unis d'Amérique au-dessus de l'Ukraine a atteint son apogée le 23 septembre, lorsque deux bombardiers B-52H ont pénétré une nouvelle fois dans son espace aérien ; au même moment, l'Ambassade des États-Unis en Ukraine exhortait cyniquement les habitants de Kiev à « venir saluer » les aéronefs militaires des États-Unis à rotors basculants (des Osprey CV-22B) survolant la capitale. Pendant ce temps, d'autres aéronefs militaires des États-Unis (des avions-citernes MC-130J) ont été aperçus au-dessus d'autres villes ukrainiennes, à savoir Kherson, Zaporizhia, Dnipro, Poltava et Tcherkassy. Il convient de rappeler aussi que, début septembre, trois bombardiers stratégiques (des B-52) des États-Unis, qui sont en mesure de transporter des armes nucléaires et ont décollé de la base de la Royal Air Force de Fairford (Royaume-Uni), ont pénétré dans l'espace aérien susceptible d'être une zone de combat au-dessus de la partie occidentale de la mer d'Azov.

On peut légitimement s'interroger sur le but de cette démonstration de force. Et comment ces actions cadrent-elles avec les déclarations de la délégation des États-Unis selon lesquelles son pays est disposé à contribuer à la promotion de la stabilité en Ukraine ?

Nous tenons à faire observer une fois de plus que les États participants qui fournissent une assistance militaire sous quelque forme que ce soit à l'Ukraine soutiennent ainsi la « partie guerrière » à Kiev et partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes parmi la population civile et de la poursuite des destructions dans le Donbass. Nous demandons à l'OSCE, à nos partenaires internationaux et aux « nourrices » externes de l'Ukraine d'user de leur influence sur les dirigeants ukrainiens pour les amener à prendre des mesures pratiques aux fins de parvenir à une prompte mise en œuvre des dispositions de l'Ensemble de mesures (approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU) dans leur intégralité et de façon coordonnée sur la base d'un dialogue direct et durable entre le Gouvernement ukrainien et les autorités à Donetsk et Louhansk.

Un dernier point. Les références à la Crimée dans le contexte d'un débat sur la crise en Ukraine sont inappropriées. La République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol jouissent intégralement du statut d'entités constitutives de la Fédération de Russie. Il n'y a pas là matière à débat. Elles ont été incorporées à notre pays conformément à la volonté de leurs peuples multi ethniques et aux normes du droit international. Cette décision cadre

parfaitement avec l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui proclame le « respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». Juridiquement et conformément à sa Constitution, la Russie exerce sa souveraineté nationale sur la péninsule de Crimée, y compris s'agissant des mesures visant à renforcer les capacités de défense du pays et son contingent. Nous considérons toute tentative de remettre en question l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie comme absolument inacceptable. Nous suggérons de ne perdre de temps à des discussions futiles. Le choix qu'ont fait les habitants de la Crimée et de Sébastopol de s'unir à la Russie est parfaitement légitime et doit simplement être accepté.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.





---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE  
(ÉGALEMENT AU NOM DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA  
FRANCE, DE L'ITALIE ET DU ROYAUME-UNI)**

Chère Madame la Présidente,

L'Allemagne, s'exprimant également au nom des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie, tient à remercier l'Ambassadeur Brahic pour son intervention d'aujourd'hui au nom des Parties à l'Accord de Dayton, compte tenu en particulier du fait que la Commission consultative sous-régionale se réunit actuellement.

Nous souhaitons commémorer les anniversaires de la signature de l'Accord de Dayton le 21 novembre 1995, de l'Accord de Paris le 14 décembre 1995 et de l'Accord de Florence le 14 juin 1996.

L'accord-cadre de Dayton a rétabli la paix, la sécurité et la stabilité après la fin du conflit.

Au cours des années suivantes, les pays parties à l'accord ont accompli des progrès remarquables qui ont débouché sur le transfert complet de la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord de Florence aux États Parties. Depuis lors, avec la participation active du Groupe de contact et aussi en invitant des observateurs, les États Parties à l'accord poursuivent leur entreprise couronnée de succès.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les Parties de ces développements positifs et leur souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/963

7 October 2020

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Madame la Présidente,  
Ambassadeur Brahic,

Bien que nous souscrivions pleinement à la déclaration du Groupe de Contact, permettez-moi d'ajouter quelques mots à titre national. Les États-Unis félicitent chaleureusement les Parties à l'Accord de paix de Dayton à l'occasion de cet anniversaire encourageant. L'engagement des Parties à mettre en œuvre avec succès l'Accord montre la priorité qu'elles accordent au maintien de la paix dans la région. Tant les inspections que l'échange d'informations militaires prévus par l'article IV ou l'Accord de Florence ont considérablement amélioré le climat de sécurité pour les populations de la région. Grâce en partie à cet Accord, l'Europe du Sud-Est a été fortement démilitarisée. La mise en œuvre de cet Accord sur une période de 25 ans a permis de créer un environnement sûr dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. Les États Parties, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro et la Croatie, peuvent être fiers de leurs réalisations, qui servent d'ailleurs de modèle pour d'autres régions. Les États-Unis ont à cœur de fournir un soutien continu et constant aux parties, notamment dans le cadre de programmes de destruction d'armes conventionnelles et de déminage humanitaire.



---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Nous remercions le distingué Ambassadeur Brahic de sa déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Accord de Dayton.

La conclusion de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine le 21 novembre 1995 a été un événement véritablement décisif qui a mis fin à la crise de 1992-1995.

La Russie a toujours prôné le respect des principes de base énoncés dans l'Accord de Dayton, à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, l'attribution de vastes pouvoirs aux deux entités (Republika Srpska et Fédération de Bosnie-Herzégovine) et l'égalité des droits des trois peuples constitutifs, en l'occurrence les Bosniaques, les Croates et les Serbes.

Dans l'ensemble, le processus de normalisation post-conflit dans l'ex-Yougoslavie progresse. Des relations interétatiques de bon voisinage sont instaurées, non sans problèmes, et le système de coopération multilatérale fondée sur des intérêts économiques communs est renforcé. Nous accueillons avec satisfaction le fait que la plupart des initiatives soient prises par les États des Balkans eux-mêmes.

Nous notons que, dans la résolution qu'il a adoptée à l'unanimité le 5 novembre 2019, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a prolongé d'une année le mandat de l'opération Althea de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous notons avec approbation la formulation équilibrée du document et l'absence d'éléments susceptibles d'exacerber les divergences au sein de la Bosnie-Herzégovine.

Nous accordons une grande importance à la mise en œuvre pratique de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. L'année dernière, nous avons présidé la Commission établie en application de l'Article V. Aux fins de renforcer la viabilité de ce format et de donner une plus grande utilité pratique aux réunions de la Commission, nous demandons instamment aux États Parties d'être plus actifs dans la communication d'informations sur la mise en œuvre des dispositions du Document de clôture

dans leur intégralité. Nous souhaitons la bienvenue à la Présidence serbe de la Commission et tenons à assurer nos estimés collègues serbes de notre soutien à la réunion prévue en novembre.

En sa qualité de pays garant de l'Accord de Dayton, la Russie continuera de prôner sa stricte mise en œuvre.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.

---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Au 7 octobre, l'opération antiterroriste menée par l'armée de défense du Haut-Karabakh en réponse à l'agression du régime azerbaïdjanais soutenu par la Turquie est toujours en cours.

Les forces armées azerbaïdjanaises, renforcées par des combattants terroristes étrangers et des djihadistes recrutés par la Turquie en Syrie et en Libye, ont mené de nouvelles attaques de missiles sur Stepanakert, capitale de la République de l'Artsakh, et sur d'autres habitations et infrastructures civiles du Haut-Karabakh, notamment des écoles et des jardins d'enfants. Au 6 octobre, le nombre confirmé de victimes causées par ces attaques était de 21 civils tués et plus de 80 blessés.

([https://www.youtube.com/watch?v=VlbjJqAliZE&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=VlbjJqAliZE&feature=emb_title))

Dès le premier jour, l'armée de défense de l'Artsakh a pris des mesures et contre-mesures pertinentes face à l'agression militaire azerbaïdjanaise, qui vise clairement aussi à infliger des dommages considérables à la population et aux infrastructures civiles. Les forces armées azerbaïdjanaises utilisent sans discernement l'artillerie à longue portée, les lance-roquettes multiples et les véhicules aériens de combat sans pilote, en violation flagrante des normes du droit humanitaire international.

Nous avons déjà parlé de l'implication des avions de guerre turcs dans les attaques aériennes contre les habitations civiles et la population de l'Artsakh. De même, nous avons déjà signalé comment ces avions de chasse turcs, qui étaient restés stationnés en Azerbaïdjan après l'exercice militaire conjoint turco-azerbaïdjanais mené en juillet et août, ont été déployés à l'aéroport militaire de Ganja, d'où ils ont effectué des opérations de soutien aérien aux forces terrestres azerbaïdjanaises.

L'armée de défense de l'Artsakh a donc pris les mesures qui s'imposaient pour détruire cet aéroport militaire. De plus, le Président de la République de l'Artsakh a réaffirmé, lors de la conférence de presse qui a suivi cette opération, que l'armée de défense ne visait que des objets militaires et jamais la population civile. Il existe cependant des images vidéo qui prouvent que du matériel militaire lourd azerbaïdjanais est stationné dans des établissements civils. Nous pouvons fournir un lien vers ces images pour celles et ceux qui le souhaitent. (<https://twitter.com/ArmenianUnified/status/1310974139642019842?s=20>)

Le 6 octobre, quelques heures seulement après que les ministres des affaires étrangères des pays coprésidant le Groupe de Minsk de l'OSCE ont appelé à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le Ministre azerbaïdjanais de la défense a ordonné la poursuite de l'opération militaire. En conséquence, les forces armées azerbaïdjanaises ont repris le bombardement de Stepanakert et de Choutchi, deuxième plus grande ville de l'Artsakh. Plusieurs roquettes Smertch tirées par les forces armées azerbaïdjanaises ont atterri et explosé à côté du bureau de Stepanakert du Comité international de la Croix-Rouge.

L'agression azerbaïdjanaise contre l'Artsakh, avec le soutien de la Turquie et l'implication de combattants terroristes et de djihadistes étrangers, s'accompagne d'une campagne de fausses nouvelles et de désinformation concernant le prétendu bombardement des colonies azerbaïdjanaises par l'Arménie. L'objectif de cette campagne de désinformation est de dissimuler le bombardement massif par l'Azerbaïdjan de vastes établissements civils dans l'Artsakh depuis le premier jour de son offensive. Les ministères arméniens des affaires étrangères et de la défense ont fermement réfuté ces fausses nouvelles, que l'Azerbaïdjan utilise comme prétexte pour poursuivre sa politique criminelle et étendre la portée géographique du conflit. La vidéo suivante montre clairement pourquoi il est impossible que l'Arménie ait mené des attaques de missiles contre des villes azerbaïdjanaises. (<https://www.youtube.com/watch?v=-i6p3NgiXMk>)

La campagne de désinformation à grande échelle menée par l'Azerbaïdjan, qui a pour but d'induire en erreur la communauté internationale et l'opinion publique, est à nouveau soutenue par la Turquie. Cela a été reconnu par le Ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, lors de sa récente visite à Bakou, où il a déclaré que les ambassades turques du monde entier travaillaient conjointement avec les diplomates azerbaïdjanais en vue de promouvoir la version turco-azerbaïdjanaise du conflit. Nous pouvons aussi clairement voir que la campagne de désinformation s'intensifie en même temps que l'offensive sur la ligne de front.

Madame la Présidente,

La semaine dernière, nous avons eu plusieurs occasions de présenter des faits concernant l'implication de la Turquie dans l'agression azerbaïdjanaise menée contre la République de l'Artsakh. Des experts militaires et troupes turques conseillent les forces armées azerbaïdjanaises et combattent à leurs côtés. Ces dernières utilisent du matériel militaire de fabrication turque, notamment des drones et des avions de guerre. La Turquie fournit, au plus haut niveau, un soutien politique et une aide à la propagande à l'Azerbaïdjan.

Le 29 septembre, un avion de chasse F-16 de l'armée de l'air turque, basé à l'aéroport militaire azerbaïdjanais de Ganja, a abattu un avion de chasse arménien SU-25 qui patrouillait dans l'espace aérien arménien afin de repousser les attaques azerbaïdjanaises menées contre des cibles militaires et civiles dans la région de Vardenis dans l'Est de l'Arménie. Le commandant Valeri Danelin, pilote de l'armée de l'air arménienne, a été tué.

Par ailleurs, le 30 septembre, l'Azerbaïdjan a confié à l'armée de l'air turque le commandement d'une opération aérienne offensive contre la République de l'Artsakh. Ce jour-là, à 10 heures (heure locale), deux avions de chasse turcs F-16 ainsi que des avions de chasse azerbaïdjanais SU-25 et des drones turcs Bayraktar ont décollé de la base aérienne de Kyurdamir en Azerbaïdjan. Opérant à haute altitude, ils ont bombardé des habitations et des

infrastructures civiles dans les régions de Hadrut et de Martuni en Artsakh. C'est un poste de commandement aérien à distance E7-T turc, situé dans une zone proche des villes d'Erzurum et de Kars en Turquie, qui a contrôlé cette opération.  
(<https://twitter.com/ShStepanyan/status/1311402559089897474?s=20>)

Madame la Présidente,

Notre délégation a déjà souligné que l'implication de la Turquie dans les opérations militaires menées contre l'Artsakh faisait partie de l'objectif plus large de la politique étrangère de ce pays, à savoir la renaissance de l'Empire ottoman. La communauté internationale partage largement cette interprétation de la situation et des objectifs de la Turquie. Cela rappelle inévitablement le génocide arménien perpétré par la Turquie en 1915. Les ambitions actuelles de la Turquie de s'étendre dans le Caucase du Sud et, comme partie intégrante de ces ambitions, son soutien inconditionnel à l'aventurisme militaire des dirigeants azerbaïdjanais sont la continuation directe de cette politique génocidaire.

Nous demandons une nouvelle fois aux États participants de l'OSCE d'exhorter la Turquie à se retirer du Caucase du Sud, car ses aspirations impérialistes compromettent la paix et la sécurité régionales, aggravent la situation humanitaire et risquent fort de propager les hostilités en cours aux régions voisines.

Je souhaite conclure en citant les propos du Premier Ministre arménien, Nikol Pashinyan, lors d'un récent entretien à la chaîne d'information France 24 : « Ne laissez personne croire que c'est trop loin de l'Europe. Ce n'est pas si loin de l'Europe, et c'est pourquoi je dis que l'Arménie et le Karabakh sont en première ligne d'une confrontation civilisationnelle. Et si la Turquie réussit ici avec sa politique impérialiste, vous les rencontrerez à mi-chemin à Vienne. » Fin de citation

Aujourd'hui, l'armée de défense et le peuple de l'Artsakh combattent la propagation du terrorisme international dans de nouvelles régions.

Merci.



---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 2 d) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'évolution récente de la situation concernant l'agression en cours de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et des conséquences des attaques aveugles des forces armées arméniennes sur la population et les infrastructures civiles en Azerbaïdjan.

Comme nous en avons déjà informé le Forum la semaine dernière, les forces armées arméniennes, en violation flagrante du régime de cessez-le-feu, ont lancé une nouvelle agression contre l'Azerbaïdjan le 27 septembre 2020, en attaquant intensivement les positions des forces armées azerbaïdjanaises sur la ligne de front et en bombardant délibérément et sans discernement des zones civiles densément peuplées et des infrastructures en Azerbaïdjan.

Au cours des jours suivants, les forces armées arméniennes ont continué à cibler la population civile, des maisons et d'autres infrastructures civiles dans les zones résidentielles tant le long de la ligne de front qu'à l'écart de la zone des hostilités. Les districts et villes de Shamkir, Beylagan, Aghdam, Fuzuli, Jabrayil, Goranboy, Tartar, Barda, Goygol, Yevlax, Aghjabadi, Mingachevir, Ganja, Khizi et Absheron ont été soumis à un bombardement lourd et sans discernement par des tirs d'artillerie, des roquettes, d'autres armes de gros calibre ainsi que des missiles balistiques de moyenne portée et des missiles tactiques. Des installations civiles, telles que les hôpitaux, les centres médicaux, les bâtiments scolaires, les jardins d'enfants et les marchés, ont été délibérément visées. Les attaques des forces armées arméniennes contre des zones densément peuplées sont lancées à la fois depuis les territoires occupés azerbaïdjanais et depuis le territoire arménien, notamment les villes de Berd, Goris, Jermuk, Sisian et Vardenis.

À ce jour, l'agression en cours de l'Arménie a fait 28 morts parmi les civils, dont des enfants et des personnes âgées, 144 civils ont été hospitalisés pour des blessures diverses, et 427 logements et 66 installations civiles ont été détruites ou endommagées.

Selon les informations fournies par le Ministère azerbaïdjanais de la défense, les missiles balistiques tactiques Tochka-U, les systèmes de lance-roquettes multiples (y compris les systèmes Smerch, Uragan et Grad), les missiles Scud et d'autres types d'artillerie lourde



sont utilisés par les forces armées arméniennes pour cibler sans discernement des zones résidentielles et des biens civils sur le territoire azerbaïdjanais.

Hier encore, le 6 octobre, vers 21 heures, l'Arménie a tiré une roquette à fragmentation sur l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, près du district de Yevlakh. Cet oléoduc, qui est le plus grand projet stratégique de la région, transporte du pétrole de la mer Caspienne à la mer Méditerranée et joue un rôle important dans la sécurité énergétique européenne. Heureusement, l'attaque a été évitée et l'oléoduc n'a pas été endommagé. Plus de 300 bombes à fragmentation ont été projetées par la roquette.

Deuxième ville d'Azerbaïdjan avec une population de plus de 331 000 habitants et située à 60 kilomètres de la ligne de front, Ganja a été soumise à un bombardement aveugle de missiles pendant deux jours consécutifs à compter du 4 octobre. En conséquence des attaques armées de l'Arménie contre la ville, de graves dommages ont été infligés aux civils et à leurs biens, ainsi qu'aux infrastructures civiles, notamment les bâtiments historiques, un hôpital international, une école, une usine de meubles et le marché central de la ville. L'attaque a fait un mort et 32 blessés parmi la population civile.

Le 4 octobre, Mingachevir, quatrième ville d'Azerbaïdjan et important centre industriel, qui compte 106 000 habitants et qui est située à une centaine de kilomètres du théâtre des hostilités, a été touchée par trois roquettes tirées par un système de lance-roquettes multiples Smerch. Une des roquettes a atterri sans exploser devant la centrale thermique d'Azerbaïdjan, qui se trouve dans le complexe hydroélectrique de Mingachevir. Une autre roquette a atterri sans exploser devant une maison. Une troisième roquette a cependant atteint sa cible, endommageant gravement une maison et blessant cinq civils.

Le complexe hydroélectrique de Mingachevir est le plus grand barrage de ce type dans toute la région du Caucase, avec une surface totale de 605 kilomètres carrés. Il produit de l'électricité pour plus de quarante villes et districts d'Azerbaïdjan, dont la capitale Bakou et la deuxième plus grande ville Ganja. Selon le Centre national de prévision environnementale, les conséquences d'une frappe sur le réservoir de Mingachevir pourraient être catastrophiques pour l'Azerbaïdjan et toute la région. L'eau du barrage détruit pourrait inonder une vaste partie du pays s'étendant sur 240 kilomètres du centre vers Bakou à l'Est. Une telle inondation serait une catastrophe environnementale et humanitaire et pourrait faire d'innombrables victimes. Environ la moitié de la population azerbaïdjanaise pourrait subir des coupures de courant massives, tandis que les voies de transport et d'énergie stratégiques seraient gravement perturbées.

Khizi, qui est situé à environ 200 kilomètres de la ligne de front et à quelque 80 kilomètres de Bakou, a été la cible de missiles balistiques tactiques Scud, dont un a explosé dans le village de Turkoba, dans le district de Khizi. Des missiles Scud ont également été tirés sur Absheron, qui se trouve à quelque 250 kilomètres de la ligne de front et à environ 15 kilomètres de Bakou. Un missile a touché le village de Pirishikul dans le district d'Absheron.

Comme le montrent les informations que je viens de fournir, les forces armées arméniennes élargissent la portée de leurs bombardements et ont même commencé à lancer des missiles balistiques tactiques contre les principales villes azerbaïdjanaises qui sont densément peuplées et qui abritent des infrastructures civiles essentielles d'une grande

importance régionale. Il s'agit clairement d'une tentative désespérée et futile d'élargir la zone des hostilités, d'aggraver la situation sur le terrain et d'attirer des tierces parties dans le conflit.

En commettant les actes ignobles susmentionnés, l'Arménie a fait fi du principe clé de la distinction entre combattants et civils, qui est au cœur du *jus in bello* et, d'une manière générale, du droit humanitaire international. Le fait que les forces armées arméniennes prennent délibérément, systématiquement et sans discernement pour cible des civils et des biens civils constitue donc une violation claire et flagrante du droit humanitaire international, notamment les conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, et un crime de guerre.

Madame la Présidente,

Comme nous l'avons rappelé au FCS la semaine dernière, la délégation azerbaïdjanaise n'a cessé d'appeler l'attention du Forum sur les violations flagrantes et délibérées par l'Arménie de nos normes et principes fondamentaux communs qui sous-tendent, et constituent en fait l'essence même, des mesures de confiance et de sécurité dans la dimension politico-militaire. Nous avons présenté à de multiples reprises des faits indéniables concernant les violations flagrantes par l'Arménie de la lettre et de l'esprit des instruments politico-militaires de l'OSCE, notamment lorsqu'elle a déployé illégalement ses forces armées dans les territoires occupés azerbaïdjanais, lorsqu'elle a profité de la fragmentation de la zone d'application des régimes de mesures de confiance et de sécurité pour dissimuler son potentiel militaire à ces dispositifs de maîtrise des armements et lorsqu'elle a procédé à un renforcement militaire massif et illégal dans ces territoires. Nous avons prévenu à plusieurs reprises que le mépris total dont l'Arménie témoigne à l'égard de ses engagements et obligations pouvait avoir des conséquences néfastes. Au moment où nous parlons, les conséquences néfastes de ces violations flagrantes se manifestent le long de la ligne de front, puisque l'Arménie poursuit sans relâche son agression contre le territoire et le peuple azerbaïdjanais.

À la suite de cette dernière offensive menée contre l'Azerbaïdjan ainsi que de l'agression et de l'occupation que l'Arménie continue d'exercer sur ses territoires, les forces armées azerbaïdjanaises continuent de prendre les mesures contre-offensives proportionnées nécessaires pour repousser l'acte d'agression de l'Arménie, afin d'éviter la menace imminente pour la population civile azerbaïdjanaise et de défendre l'intégrité territoriale de notre pays et de notre peuple. L'Azerbaïdjan exerce son droit inhérent à la légitime défense, en pleine conformité avec l'article 51 de la Charte des Nations Unies et le droit international coutumier. Les mesures prises par les forces armées azerbaïdjanaises sont également pleinement conformes au droit humanitaire international, notamment aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs protocoles additionnels.

Les dirigeants politiques et militaires de la République d'Azerbaïdjan ont déclaré à de nombreuses reprises depuis le début des opérations de contre-offensive que seuls les objets militaires seraient visés et que ni les civils vivant dans les territoires occupés ni les infrastructures civiles qui s'y trouvaient ne seraient en aucun cas pris pour cible. Le 4 octobre, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a demandé officiellement à la population civile résidant dans les territoires occupés de rester à l'écart de la zone de conflit, en particulier des points de tir et des installations et infrastructures militaires des forces armées

arméniennes. Il a en outre déclaré que des conditions appropriées seraient créées pour l'évacuation des civils de la zone de conflit et que tous leurs droits seraient protégés. En outre, les autorités politiques et militaires de la République d'Azerbaïdjan ont publié plusieurs déclarations dans lesquelles elles réaffirment que notre pays ne visait aucune cible militaire sur le territoire arménien.

Nous voudrions également informer le Forum qu'à la suite de la contre-offensive menée par les forces armées azerbaïdjanaises, une partie des territoires occupés a déjà été libérée de l'occupation arménienne. Cette opération se poursuivra jusqu'à ce que l'Arménie cesse d'avoir un comportement internationalement illicite, à savoir son occupation illégale des territoires azerbaïdjanais internationalement reconnus.

Pour conclure, nous réaffirmons que l'occupation militaire du territoire azerbaïdjanais ne sera jamais une solution et ne produira jamais le résultat politique souhaité par l'Arménie. La résolution du conflit n'est possible que sur la base des normes et des principes du droit international, consacrés dans l'Acte final de Helsinki, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous souhaitons en outre souligner que l'Arménie peut éviter de nouvelles victimes insensées et devenir un partenaire de paix en mettant fin à son occupation de la région du Haut-Karabakh et des régions voisines de l'Azerbaïdjan, comme exigé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/5/20

7 October 2020

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**957<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 963 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 5/20  
DATES ET LIEU DE LA TRENTE-ET-UNIÈME RÉUNION  
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité

Décide que la trente-et-unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 2 et 3 mars 2021 à Vienne.